

## ***Régime indemnitaire des agents territoriaux : Dépeçage et rapiéçage !***

Le Gouvernement a présenté devant le CSFPT du 10 juillet 2019 un projet venant modifier le décret du 6 septembre 1991, qui encadre les modalités d'application des régimes indemnitaires des fonctionnaires territoriaux.

Constatant son échec et le retard pris dans la mise en œuvre du fameux RIFSEEP, source de reproches du monde territorial, le Gouvernement soumet en urgence, et sans aucun travail préalable, des mesurette visant à en faciliter le déploiement.

Depuis l'adoption du RIFSEEP en 2014 pour la Fonction publique de l'Etat, l'UNSA n'a eu de cesse de rappeler au Gouvernement ses difficultés d'application dans la Fonction publique territoriale du fait du retard (plus de cinq ans se sont écoulés !) pris pour publier les corps de l'Etat éligibles et de l'obligation pour les collectivités de se caler sur le calendrier non-respecté de l'Etat.

A l'occasion de l'examen de ce texte, nos représentants sont intervenus avec force d'arguments et ont défendu cinq amendements visant à donner des garanties minimales aux agents territoriaux, comme c'est le cas à l'Etat :

- des montants de primes au minimum égaux à ceux des agents de l'Etat,
- une répartition proportionnée entre IFSE et CIA équivalente à l'Etat (moins de 15% du total des primes),
- le maintien du montant du régime indemnitaire antérieur à la mise en place du RIFSEEP,
- le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes conditions qu'à l'Etat en cas de maladie ordinaire et d'accident de service,
- un nombre de fonctions en catégorie C proportionnel aux effectifs, permettant la reconnaissance de l'ensemble des métiers.

Malheureusement, encore une fois, le Gouvernement a été sourd à nos propositions, opposant la sacro-sainte « libre administration des collectivités » qui supprime -selon lui- le principe d'**égalité** gravé au fronton de nos mairies. C'est un texte de circonstance qui donne à croire que des avancées sont obtenues pour les fonctionnaires territoriaux, et annoncées comme telles lors du RDV salarial du 2 juillet, alors qu'il n'en est rien : c'est... de l'enfumage !

En toute logique, consciente des attentes des agents, l'UNSA Territoriaux a voté défavorablement ce projet qui aboutit une fois de plus à donner aux fonctionnaires territoriaux moins de droits que leurs homologues de l'Etat. Pour l'UNSA, c'est inacceptable !

10/07/19